



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Service eau, agriculture,  
forêt, espaces naturels**

Nice, le **18 AVR. 2023**

Le préfet des Alpes-Maritimes

à

Établissement Public d'Aménagement NICE ÉCOVALLÉE  
à l'attention de Mme Sarah BELLIER  
Immeuble Nice Plaza – 455 Promenade des Anglais – BP 33257  
06205 NICE Cedex 3

**Objet : Avis de la CDPENAF – Étude Préalable Agricole de la ZAC du Hameau de la Baronne à La Gaude**

Le dossier cité en objet a été examiné lors de la séance de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers) du 12 avril 2023.

**Au titre de l'article D. 112-1-21 du code rural et de la pêche maritime**, la commission a émis un **avis favorable** avec retour du porteur de projet dans les 6 mois pour des précisions sur les mesures de compensation collective et dans les 18 mois pour la réalité de la mise en place de ces mesures.

Conformément à l'article L. 112-1-1 alinéa 10 du code rural et de la pêche maritime, **cet avis doit être joint au dossier d'enquête publique.**

Pour le préfet et par délégation,

le Directeur Départemental Adjoint  
des Territoires et de la Mer

**Johan PORCHER**